Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

1ère Conférence des directeurs des services des pêches de la CPS
(Nouméa, Nouvelle- Calédonie, 9–13 Août 1999)

Document de référence 4

Original: Anglais

Rapport d'activité du comité permanent sur les thonidés et marlins 1997–1999

Programme Pêche hauturière
Division des Ressources marines
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

256/99

SECRÉTARIAT DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

PREMIÈRE CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES PÊCHES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 9-13 août 1999)

Document de référence 4

RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS 1997-1999

INTRODUCTION

Depuis la vingt-sixième session de la Conférence technique régionale sur les pêches, qui s'est déroulée en août 1996, le mandat, la participation aux travaux, la structure et le mode de fonctionnement du Comité permanent sur les thonidés et marlins ont été profondément remaniés, en réponse à l'évolution des besoins. Ainsi, le Comité permanent sur les thonidés et marlins n'est plus un organe de la CPS rattaché à la Conférence technique régionale sur les pêches/Conférence des directeurs des pêches, et il n'est plus chargé de l'évaluation technique du programme Pêche hauturière de la CPS.

Le présent rapport, soumis à la première Conférence des directeurs des pêches, fait le point sur le réaménagement du Comité permanent sur les thonidés et marlins, recommandé par les participants à sa dixième réunion, en juin 1997, et approuvé au cours de la vingt-septième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations, en octobre 1997. Il décrit ses nouvelles structures et fonctions et reprend brièvement les résultats des onzième (juin 1998) et douzième réunions (juin 1999) du Comité permanent sur les thonidés et marlins, à l'intention de la première Conférence des directeurs des pêches.

Le Comité permanent sur les thonidés et marlins n'est plus officiellement rattaché à un organe. Toutefois, ces dispositions provisoires resteront probablement en vigueur jusqu'à la mise en œuvre du mécanisme régional de conservation et de gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique occidental et central, éventuellement en juin 2000.

CONTEXTE GENERAL

1. Le Comité permanent sur les thonidés et marlins a vu le jour en 1988 en tant qu'organe consultatif de la Conférence technique régionale sur les pêches (désormais baptisée Conférence des directeurs des pêches). Sa vocation était de prêter son concours au Programme d'évaluation des thonidés et marlins, devenu depuis le programme Pêche hauturière, dans le cadre des travaux de recherche sur les pêcheries pélagiques, en fournissant des avis d'experts, des informations et des conseils techniques.

2. Le Comité permanent avait pour ***mandat*** d'exercer un rôle consultatif auprès de la Conférence régionale sur les pêches s'agissant de la recherche biologique conduite sur les stocks qui alimentent les pêcheries océaniques de thonidés et de marlins dans la zone d'action de la CPS :

i) en apportant son concours à l'évaluation technique rigoureuse des travaux du programme Pêche hauturière et en proposant des améliorations à apporter aux méthodes et à l'envergure des activités de recherche du programme Pêche hauturière;

ii) en prêtant son concours et en offrant ses conseils au programme Pêche hauturière quant à l'acquisition par ce dernier de données pertinentes, et en particulier de données portant sur les activités halieutiques dans les zones de haute mer entourant les ZEE des pays membres de la Commission;

iii) en organisant la coopération nécessaire entre les agents de la CPS et les personnels tiers pour toutes les questions d'intérêt mutuel.

3. Le Comité permanent, afin de favoriser la participation des pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH) et des États côtiers, devait être ***composé*** des membres ci-dessous :

i) le coordonnateur du programme Pêche hauturière ou son représentant,

ii) un représentant de l'Agence des pêches du Forum,

iii) des experts techniques de pays concernés par la pêche de thonidés dans la zone d'action de la CPS, notamment les pays insulaires et les pays pratiquant la pêche hauturière,

iv) des experts techniques invités au besoin par le directeur du département des Pêches pour aider à l'analyse de problèmes particuliers.

4. Pour s'acquitter de son mandat, le Comité permanent s'est réuni à intervalles réguliers depuis 1988 et est rapidement devenu une source d'information qui fait autorité en matière de stocks de thonidés de la région. Sa dixième réunion ayant eu lieu à Nadi (Fidji) du 16 au 18 juin 1997.

DIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS

5. Les participants à la dixième réunion du Comité permanent, réunis sous la présidence de Akau'ola, secrétaire permanent du ministère des Pêches du Royaume des Tonga, se sont penchés sur les points suivants :

i) l'évolution récente des pêcheries de thonidés du Pacifique occidental et central,

ii) les données requises pour l'évaluation des stocks de thonidés,

iii) l'état actuel des stocks de thonidés du Pacifique occidental et central,

iv) les travaux de recherche menés par le programme Pêche hauturière et d'autres organismes,

v) l'estimation des prises accessoires et des rejets des pêcheries de thonidés du Pacifique occidental et central,

vi) l'avenir du Comité permanent sur les thonidés et marlins.

6. Les conclusions de fond de cette dixième réunion ont fait l'objet d'un rapport qui a été remis aux pays membres.

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES LORS DE LA DIXIÈME RÉUNIION DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS

7. D'importantes recommandations ont été arrêtées lors de la dixième réunion du Comité permanent, s'agissant de ses futurs rôle et mode de fonctionnement. Le mandat actuel du Comité permanent axait très clairement les activités de ce dernier sur l'évaluation technique du programme Pêche hauturière et le concours qu'il lui apporte. Toutefois, lors des discussions sur l'avenir du Comité permanent, les participants avaient jugé que le moment était venu de revoir son mandat, les directives relatives à la participation à ses travaux et son mode de fonctionnement, afin de mieux faire face à la situation actuelle concernant la collecte de données, les travaux de recherche et l'évaluation des stocks.

Une évolution qui s'impose

8. Trois raisons essentielles justifiaient les changements envisagés :

a) Une des fonctions premières du comité permanent était de procéder chaque année à un examen technique des activités du programme Pêche hauturière. Les conditions qui prévalent dans une assemblée de cette ampleur sont peu favorables à une évaluation détaillée et constructive d'un programme de ce type. Il n'y a donc rien de surprenant à voir les membres du Comité permanent en conclure eux-mêmes que cette tâche n'avait pu être accomplie de façon satisfaisante. Il convenait donc de mettre au point une autre méthode de suivi des activités du programme Pêche hauturière qui permettrait une évaluation technique moins fréquente mais plus approfondie de son travail.

b) Le comité permanent avait pour autre rôle de faciliter les échanges de données et la collaboration scientifique entre le programme Pêche hauturière, les PPPH et les États côtiers comme les Philippines et l'Indonésie. Divers PPPH et États côtiers qui ne sont pas membres de la CPS participent, certes, aux travaux du Comité permanent, mais certains d'entre eux jugent qu'ils ne sont pas entièrement partie prenante à ce comité, qui est essentiellement un organe de la CPS. Ils estiment donc qu'ils n'y participent pas pleinement, ce qui entrave la fonction du Comité permanent en matière d'échange de données et de collaboration scientifique.

c) Il fallait rationaliser la collaboration scientifique régionale. À l'heure actuelle, il existe, en plus du Comité permanent, deux groupes s'intéressant à une espèce chacun, à savoir le groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental (WPYRG) et le groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (groupe germon). Dans un avenir proche, d'autres groupes d'étude pourraient se révéler nécessaires pour des espèces données. Le chevauchement d'une partie de leurs travaux pourrait être évité s'ils étaient tous "fédérés" à l'enseigne du Comité permanent sur les thonidés et marlins.

9. Les participants à la dixième réunion du Comité permanent, ayant examiné ces divers points, ont recommandé la révision du mandat, des conditions de participation, de la structure et du mode de fonctionnement du Comité permanent sur les thonidés et marlins, comme précisé ci-après.

Mandat

10. Dans la révision envisagée, l'évaluation technique des travaux du programme Pêche hauturière disparaît. Le Comité permanent axerait ainsi ses activités sur la collecte et l'échange de données, la recherche, l'évaluation des stocks, et l'analyse critique des conclusions des travaux scientifiques. Le mandat du Comité permanent devrait donc mettre l'accent sur le fait que ce dernier s'intéresse à la collaboration scientifique en général en matière de pêcherie de thonidés, plutôt que de se focaliser sur le concours à apporter au programme Pêche hauturière. Le mandat proposé était le suivant :

Le Comité permanent sur les thonidés et marlins offre aux chercheurs et aux autres parties s'intéressant aux stocks de thonidés de la région du Pacifique occidental et central une tribune où débattre des questions d'ordre scientifique relatives aux données, à la recherche et à l'évaluation des stocks. Le Comité permanent a pour objectifs :

i) de coordonner la collecte, la compilation et la diffusion des données halieutiques selon les principes et procédures convenus,

ii) de passer en revue les travaux de recherche consacrés à la biologie, à l'écologie, à l'environnement des thonidés et des espèces voisines et à leurs pêcheries dans le Pacifique occidental et central,

iii) de définir les besoins en matière de recherche et de servir d'axe de coordination, en favorisant notamment les travaux en collaboration, afin que ces besoins puissent être satisfaits en toute efficacité,

iv) de passer en revue les informations relatives à l'état des stocks de thonidés et d'espèces voisines dans le Pacifique occidental et central et, le cas échéant, de publier des rapports sur l'état de ces stocks,

v) de formuler une opinion quant à diverses questions d'ordre scientifique relatives aux données, à la recherche et à l'évaluation des stocks de thonidés des pêcheries du Pacifique occidental et central.

Participation aux travaux du Comité permanent sur les thonidés et marlins

11. Dans un esprit d'ouverture et de transparence, la participation aux travaux du Comité permanent ne devrait pas être limitée, mais les chercheurs de pays s'intéressant aux pêcheries de thonidés de la région devraient être tout particulièrement encouragés à y prendre part. S'agissant de la question de la participation aux travaux, la déclaration qui suit a donc été proposée par les participants à la dixième réunion du Comité permanent :

La participation aux travaux du Comité permanent sur les thonidés et marlins est ouverte aux chercheurs et autres parties s'intéressant aux stocks de thonidés de la région du Pacifique occidental et central. Les chercheurs des États et territoires côtiers de la région, ceux des pays dont les navires de pêche exploitent les eaux de la région et les chercheurs des organisations internationales de gestion des pêcheries de thonidés sont tout particulièrement encouragés à y prendre part.

Structure du Comité permanent

12. Le Comité permanent continuerait de fonctionner en tant que comité chargé de la coordination générale. Un certain nombre de groupes de travail seraient mis en place afin de l'aider à poursuivre ses objectifs. Dans certains cas, ces groupes absorberaient des groupes de travail actuellement autonomes, ce qui éviterait les doubles emplois et favoriserait une plus grande efficacité.

13. Le **groupe de la statistique** arrêterait les normes de collecte, déclaration, vérification et diffusion des informations halieutiques et serait chargé de les compiler, de les mettre à jour, de les évaluer et de les diffuser. Sa tâche principale serait la mise en place des bases de données dont ont besoin les groupes d'étude des espèces, sous une forme adaptée aux divers aspects de leurs travaux scientifiques. Une autre réalisation d'importance du groupe de la statistique pourrait être la production d'informations agrégées dans un format permettant leur publication. Celui qu'a adopté la FAO dans son atlas des thonidés et marlins du Pacifique (où les informations sont agrégées pour l'ensemble des pays pratiquant la pêche hauturière) pourrait se révéler dans cette optique être un bon point de départ.

14. Des **groupes d'étude des espèces** seraient créés pour conduire en collaboration des recherches sur les stocks qui intéressent le Comité permanent et pour procéder à leur évaluation. On envisage de mettre, en premier lieu, sur pied en premier les groupes d'étude de la bonite, du thon jaune (poursuivant la tâche du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental ou WPYRG), du thon obèse et du germon

du sud (poursuivant la tâche du SPAR, le groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud). D'autres groupes de recherche consacrée par exemple au marlin, au requin et à d'autres espèces non visées par la pêche pourraient être mis sur pied suivant les besoins et l'intérêt manifesté par les participants. Ces groupes auraient pour objectif premier de coordonner et de faciliter les travaux menés de façon conjointe et débouchant à terme sur une évaluation des stocks.

Mode de fonctionnement

15. Le Comité permanent sur les thonidés et marlins poursuivrait ses réunions annuelles en tant que comité plénier conformément à son mandat. Les participants choisiraient un président qui assurerait ces fonctions pour une période de deux ans. Les activités du Comité permanent donneraient lieu à la publication d'un rapport ou d'un compte rendu de réunion annuel. Elles pourraient également faire l'objet d'une page du *World Wide Web* (WWW). Il est envisagé que la procédure de réunion, bien qu'ordonnée, reste informelle. Les décisions du Comité permanent seraient arrêtées par consensus.

16. Le programme Pêche hauturière continuerait de faire fonction de secrétariat, fournissant un soutien administratif et technique lors des réunions, ainsi que dans le cadre des activités du groupe de la statistique et des groupes d'étude des espèces. Ses responsables s'efforceraient en outre de mobiliser les concours financiers à même de favoriser la participation des États et territoires océaniens.

17. Le groupe de la statistique et les groupes d'étude des espèces seraient chacun dotés d'un coordonnateur désigné par l'assemblée plénière du Comité permanent sur les thonidés et marlins, et la participation aux travaux des groupes ne serait pas limitée. Ceux-ci suivraient les programmes de recherche établis par le Comité permanent, leurs membres échangeant leurs idées par correspondance, de préférence grâce au réseau de l'Internet. Si l'un des groupes devait se réunir, il pourrait le faire juste avant la réunion annuelle du Comité permanent sur les thonidés et marlins. Les coordonnateurs des groupes de travail animeraient chacun une des séances de la réunion plénière du Comité permanent, au cours de laquelle seraient présentées et discutées les activités de l'année écoulée.

RECOMMANDATION DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS

18. Conscients de la nécessité de modifier le mandat du Comité permanent sur les thonidés et marlins afin de mettre en place une tribune scientifique plus performante et plus efficace ainsi qu'un instrument de coordination et de collaboration en matière de recherche et de production de données dont tous les intervenants seraient des partenaires égaux, les participants à la dixième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins ont recommandé :

i) que la CPS établisse un nouvel outil d'évaluation critique du programme Pêche hauturière, conformément à sa politique actuelle,

ii) que la CPS accepte les nouveaux mandat et principes de participation énoncés ci-dessus,

iii) que, afin de rationaliser le système de coopération scientifique actuellement en place dans la région en matière de pêcherie de thonidés et de permettre un travail plus complet sur les stocks soumis à l'effet de ces pêcheries, le Comité permanent sur les thonidés et marlins forme un groupe de la statistique et divers groupes d'étude des espèces chargés de coordonner et favoriser les travaux menés de façon conjointe et débouchant à terme sur une évaluation des stocks.

POINT DE VUE DU COMITÉ DES REPRESENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS

19. Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique a appuyé pleinement la recommandation du Comité permanent sur les thonidés et marlins. Le Secrétariat considère qu'une évaluation triennale, menée par une petite équipe présentant directement son rapport aux participants de la Conférence des directeurs des pêches, suffirait à assurer le suivi technique des activités du programme Pêche hauturière. Cette formule serait conforme à la décision arrêtée lors de la vingt-sixième session du CRGA de tenir les conférences techniques une fois tous les trois ans. Afin de limiter les frais encourus, l'équipe de suivi devrait être assez petite, mais

inclure dans l'ensemble à la fois des spécialistes à même d'effectuer un examen critique approfondi du travail du programme Pêche hauturière, et des agents des services halieutiques des pays océaniens pouvant évaluer la pertinence des activités du programme Pêche hauturière en regard des priorités des pays membres de la CPS. Outre ce suivi périodique de ses activités, certains travaux du programme Pêche hauturière continueraient d'être soumis à examen à l'occasion de leur publication dans des documents avalisés par des spécialistes.

20. Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique a également estimé que le réaménagement du Comité permanent sur les thonidés et marlins, tel qu'envisagée par la recommandation ci-dessus, devrait permettre à ce dernier de s'acquitter de manière plus efficace de son rôle primordial en matière de recherche et de coordination des données, les pays pratiquant la pêche hauturière et les États côtiers de la région participant à ses travaux sur un pied d'égalité. Le Comité permanent sur les thonidés et marlins n'aurait plus de liens administratifs directs avec la CPS, certes, mais le Secrétariat, par le biais du programme Pêche hauturière, continuerait de lui apporter un important soutien et de tirer profit de la réalisation de ses objectifs.

21. Un document décrivant les changements proposés a été présenté à la vingt-septième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations, qui s'est tenue à Canberra du 16 au 18 octobre 1997. Ce document :

- reconnaissait la nécessité de modifier le mandat du Comité permanent sur les thonidés et marlins, afin de mettre sur place une tribune scientifique plus performante ainsi qu'un instrument de coordination et de collaboration en matière de recherche et de production de données dont tous les intervenants seraient des partenaires égaux;
- avalisait la recommandation, décrite plus haut, formulée par le Comité permanent sur les thonidés et marlins lors de sa dixième réunion.

ONZIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

22. La onzième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins s'est déroulée à Honolulu du 28 mai au 6 juin 1998, parallèlement à un atelier sur l'approche de précaution et les points de référence limites. Généreusement accueillie par le Conseil régional de gestion des pêches pour le Pacifique occidental, c'était la première fois qu'elle se déroulait conformément aux nouvelles dispositions adoptées, c'est-à-dire sous forme de séances plénières et de plusieurs groupes de travail (groupe de la statistique et cinq groupes d'étude des espèces, dont un sur le marlin et un sur les prises accessoires). En tout, 65 participants de presque tous les États et territoires membres, de pays pratiquant la pêche hauturière, d'autres États côtiers et d'organisations régionales y ont assisté.

23. L'atelier sur l'approche de précaution était organisé conformément aux instructions de la consultation technique intermédiaire, émanant de la Conférence multilatérale de haut niveau, sur les questions relatives à la gestion des pêches. Le rapport de cet atelier, qui s'est déroulé parallèlement à la troisième Conférence multilatérale de haut niveau est joint au présent rapport, dont il constitue l'annexe 1.

24. Les participants à la onzième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins, présidée par Akau'ola pour la seconde année de son mandat de deux ans, ont fait le point sur les activités halieutiques menées aux niveaux régional et national, sur l'actualité en matière de gestion des pêches; ils ont écouté les rapports d'études réalisées par d'autres organisations; le groupe de la statistique a examiné les dispositions prises en vue de la coordination, de la compilation et de la diffusion des données, ainsi que de la compilation de tableaux sur les estimations des prises annuelles; les cinq groupes d'étude sur les espèces (bonite, thon jaune, thon obèse, germon du sud, marlin et prises accessoires) ont passé en revue les informations disponibles concernant la biologie et la pêche de ces espèces ainsi que les informations relatives à l'état des stocks, et ils ont identifié les besoins en matière de recherche à mener en vue d'améliorer l'évaluation des stocks existants.

25. Convenant que les stocks de thon obèse dans le Pacifique suscitent de graves inquiétudes, les participants à la onzième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins ont formulé la déclaration suivante à cet égard :

Le Comité permanent a exprimé sa préoccupation devant la forte augmentation persistante des prises de thons obèses de petite à moyenne taille dans la zone orientale ainsi que les zones occidentale et centrale du Pacifique, et devant le déclin régulier de prises réalisées à la palangre dans plusieurs zones. Toutefois, compte tenu des divergences d'interprétation des tendances observées des prises par unité d'effort, de l'incapacité à parvenir à des résultats fiables à partir des évaluations de stocks, en raison d'estimations erronées de certains paramètres fondamentaux, le groupe a considéré que la situation actuelle des stocks de thon obèse dans le Pacifique était incertaine.

Il a recommandé de déployer de toute urgence des efforts de recherche bien ciblés afin de lever cette incertitude, et a noté en particulier la nécessité d'améliorer les estimations de prises de thon obèse réalisées par les flottilles de pêche en surface, en tenant compte des taux et des déplacements du poisson au sein du stock, et d'affiner les estimations des paramètres biologiques tels que la mortalité naturelle en fonction de la taille.

Cette déclaration a été ensuite présentée à la troisième Conférence multilatérale de haut niveau qui s'est déroulée à Tokyo, du 22 au 26 juin 1998.

26. Le Dr Ziro Suzuki a été proposé pour succéder à Akau'ola à la présidence du Comité permanent sur les thonidés et marlins. Le gouvernement de la Polynésie française a offert d'accueillir la prochaine réunion du Comité permanent, en juin 1999. Le rapport de la onzième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins a été finalisé et diffusé en août 1998.

DOUZIÈME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

27. La douzième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins s'est déroulée, comme prévu, à Tahiti, en Polynésie française, du 16 au 23 juin 1999, grâce au généreux concours des gouvernements français et polynésien. En tout, 85 participants venus d'États et territoires membres, de pays pratiquant la pêche hauturière, d'autres États côtiers et d'organisations régionales y ont assisté.

28. Cette réunion était précédée de deux ateliers. L'un était destiné à définir des normes minimales pour les fiches de prise et d'effort et à remanier plusieurs fiches existantes (groupe de travail sur les statistiques), et l'autre, un atelier de modélisation, visait à faciliter la mise au point collective d'un modèle d'évaluation des stocks (groupe d'étude sur le thon obèse).

29. La forme même de la réunion, qui a fait ses preuves - un bilan détaillé des questions d'ordre halieutique, suivi des délibérations des six groupes d'étude - a été maintenue, tout en donnant la priorité aux groupe d'étude du thon obèse et à celui des marlins et des prises accessoires, étant donné l'inquiétude que suscitent certaines ressources. Chaque groupe d'étude a élaboré une déclaration de synthèse concernant la pêche et l'état de la ressource.

30. Les participants à la réunion ont également été mis au courant des travaux de la Conférence multilatérale de haut niveau et ont débattu de leurs implications pour le Comité permanent sur les thonidés et marlins, à savoir la fourniture d'avis scientifiques à la Commission proposée et la soumission de la proposition relative à la zone d'application de la convention et des espèces à la Commission.

31. Un compte rendu de la réunion a été rédigé (il est joint en annexe 2, ainsi que les exposés de synthèse des groupes d'étude) et le projet de rapport, rédigé depuis, peut être consulté sur la page du site Web de la CPS consacrée au Comité permanent sur les thonidés et marlins.

ANNEXE 1

Stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique occidental et central
Honolulu, Hawaï, 28-29 mai 1998

Rapport soumis à la troisième Conférence multilatérale de haut niveau sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique occidental et central

Note de synthèse

La consultation technique intermédiaire sur les questions de gestion des pêches (Honiara, décembre 1997) avait chargé le Comité permanent sur les thonidés et marlins, en sa onzième réunion (Honolulu, juin 1998), de s'exprimer sur un certain nombre de questions relatives à l'application de l'approche de précaution et à l'emploi de points de référence limites dans le cadre de la gestion halieutique des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique occidental et central. Un atelier, organisé à cet effet sous la conduite de plusieurs experts internationaux, avait eu lieu, parallèlement à la onzième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins, pour tenter de répondre à ces questions. Voici les conclusions auxquelles sont parvenus les participants à cet atelier.

1. La mise au point d'un cadre global de gestion de la pêche thonière suivant le principe de précaution dans le Pacifique occidental et central exige la collaboration des chercheurs, des responsables des services des pêches et des professionnels.

2. La fourniture d'avis scientifiques concernant l'emploi des points de référence limites n'est qu'un des volets d'un cadre de gestion conforme au principe de précaution. La mise en œuvre et la surveillance la pêche ou d'autres mesures de limitation de l'exploitation sont également des éléments essentiels du cadre global.

3. La lutte contre la surexploitation du stock reproducteur (diminution de la biomasse des adultes au point que le stock reproducteur risque fort de disparaître) devrait être l'objectif prioritaire de la gestion des pêches.

4. Pour atteindre cet objectif, il faut que deux points de référence limites au moins soient respectés : un certain pourcentage de la biomasse de reproduction maximale observée, que le stock doit impérativement atteindre sous peine de déclin, et un certain niveau de mortalité par la pêche qui ne doit pas être dépassé en une année donnée.

5. Les évaluations de stock, qui doivent se fonder sur les meilleures connaissances scientifiques, doivent fournir des estimations de l'incertitude concernant la situation du stock et l'impact de la pêche sur le stock; elles devraient être présentées de manière à faciliter une prise de décisions transparentes par les responsables de la gestion.

6. Dans les cas où des évaluations formelles des stocks ne peuvent être entreprises, faute de données, une série d'indicateurs halieutiques, reposant sur des statistiques - prises par unité d'effort, taille moyenne du poisson capturé et données spatio-temporelles de la pêcherie - peuvent servir de points de référence provisoires. Il convient de commencer par évaluer l'utilité et la robustesse de ces indicateurs à l'aide de modèles de simulation.

7. Il sera probablement nécessaire de formuler des avis scientifiques à propos d'espèces non visées, associées ou dépendantes mais, à l'heure actuelle et dans la plupart des cas, on ne dispose pas de données suffisantes sur lesquelles fonder des évaluations. Il faudra recueillir d'autres données et procéder à la surveillance et à l'étude de la zone de pêche concernée.

8. La collecte de données, la recherche et l'évaluation des stocks de thon dans le Pacifique occidental et central ne bénéficient pas, actuellement, d'un soutien financier suffisant (moins d'un pour cent de la valeur de la prise). Il faut relever substantiellement le niveau de financement pour pouvoir fonder la gestion de ces précieuses ressources halieutiques sur des connaissances solides.

ANNEXE 2

DOUZIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

Papeete, Tahiti, 16-23 juin 1999

RESUME

1. La douzième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins s'est déroulée du mercredi 16 juin au mercredi 23 juin à Tahiti (Polynésie française), à l'invitation du Service des ressources marines de la Polynésie française. Des représentants des pays suivants y ont participé : Samoa américaines, Australie, Canada, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Polynésie française, Japon, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue, Îles Mariannes du Nord, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République populaire de Corée, Samoa, Taiwan, Royaume des Tonga, Tuvalu, États-Unis d'Amérique, Vanuatu et Wallis et Futuna. Des représentants de l'Agence des pêches du Forum et de la Commission inter-américaine du thon des tropiques y ont également pris part.

2. L'ordre du jour, les documents de travail présentés à la réunion et la liste des participants ont été communiqués séparément. Six groupes d'étude se sont réunis : le groupe de la statistique, le groupe d'étude sur la bonite, le groupe d'étude sur le germon du sud, le groupe d'étude sur le thon jaune, le groupe d'étude sur le thon obèse et le groupe d'étude sur les marlins et les prises accessoires. Le temps réservé aux délibérations a été imparti en priorité aux groupes d'étude sur le thon obèse et sur les marlins et prises accessoires, en raison de l'incertitude suscitée par les ressources existantes.

3. Au cours du premier tour d'horizon de la pêche thonière dans le Pacifique occidental et central, il a été noté que la prise totale des quatre grandes espèces de thon, estimée pour 1998, avait atteint un sommet (1,773 million de tonnes), grâce à une prise record de bonite, pêchée notamment à la senne, qui représentait 66 pour cent de ce chiffre. Les prises de thon jaune et de thon obèse venaient au second rang (respectivement 407 000 et 97 600 tonnes), et celles de germon du sud battaient le record (41 100 tonnes) de la décennie. Les rapports des services des pêches nationaux fournissent des précisions sur ces captures.

5. Des rapports sur les activités connexes ont été communiqués par d'autres organisations - Commission inter-américaine du thon des tropiques, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme de recherche sur les pêcheries pélagiques et Consultation technique intermédiaire.

6. Les objectifs du groupe d'étude de la statistique du Comité permanent sur les thonidés et marlins consistent à coordonner la collecte, la compilation et la diffusion des données relatives à la pêche thonière. Pour ce qui est de la coordination de la collecte de données, ce groupe d'étude s'est réuni avant la séance plénière du Comité permanent afin de définir des normes minimales pour les fiches de prise et d'effort et examiner les fiches utilisées en Nouvelle-Zélande et en Australie. Il analysera ultérieurement d'autres fiches utilisées dans la région, notamment celles qui ont été élaborées par le comité CPS/FFA chargé d'établir des formulaires de collecte des données relatives à la pêche thonière.

7. Au cours de la réunion plénière du Comité permanent sur les thonidés et marlins, le coordinateur du groupe d'étude de la statistique a présenté un rapport qui fait le point sur la collecte, la compilation et la diffusion des données. Parmi les données qui sont compilées par le programme Pêche hauturière à la demande du Comité permanent figurent les estimations des prises annuelles, les données de prise et d'effort, les données morphologiques et d'autres types de données. La compilation des données a progressé, malgré certains problèmes posés par les données de prise et d'effort fournies par le Japon et la Corée. S'agissant de la fourniture de données par le Japon, un représentant de l'Institut national de recherche sur la pêche hauturière a fait que remarquer qu'il existe certes un accord entre l'Agence des pêches du Forum et la CPS qui prévoit la fourniture de données de prise et d'effort, mais qu'il ne s'applique pas obligatoirement à la fourniture de données compilées par le programme Pêche hauturière à la demande du Comité permanent sur les thonidés et marlins. Il a également été signalé que deux senneurs auparavant coréens et plusieurs senneurs autrefois taiwanais battaient désormais pavillon de Vanuatu, mais que le ministère de la Pêche de Vanuatu n'avait pas

mis en œuvre de procédures pour recueillir des données de prise et d'effort auprès de ces navires. Pour ce qui est de la diffusion des données, il a été signalé que les données de prise et d'effort, groupées mensuellement et par carré de 5° de côté pour l'ensemble des nations pratiquant la pêche hauturière sont désormais accessibles sur le site Web de la CPS.

8. Le groupe de travail sur la statistique a évoqué d'autres sujets : les zones statistiques utilisées pour la compilation des estimations de prises annuelles (figure 1); l'ajustement des données concernant les prises de thon obèse et de thon jaune pêchées à la senne et reportées sur les fiches de prise et d'effort et de débarquement, en fonction des erreurs d'identification de ces espèces; la mise au point d'une méthode d'échantillonnage régional pour les programmes d'échantillonnage au port et les programmes d'observation.

9. Les cinq groupes d'étude ont examiné l'évolution de la pêche dans la région, les progrès réalisés en matière de recherche, l'évaluation des stocks, la coordination et la planification de la recherche pour ces espèces ou groupes d'espèces, le groupe d'étude sur les marlins et les prises accessoires concentrant ses efforts sur le marlin. Les exposés de synthèse de chaque groupe d'étude, qui font le point sur l'état des stocks lorsqu'il est connu avec quelque certitude, sont joints à la présente annexe. Avant la séance plénière du Comité permanent, le groupe d'étude sur le thon obèse a tenu un atelier de modélisation afin de faciliter la mise au point collective d'un modèle d'évaluation.

10. L'état d'avancement du processus permanent de la Conférence multilatérale de haut niveau a également été évoqué au cours de la réunion. Il s'agit de mettre au point un mécanisme de conservation et de gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central, d'ici juin 2000 (date de réunion de la Convention et de la Commission). Il a ensuite été débattu des implications qu'implique cette démarche pour le Comité permanent relativement à la fourniture d'avis scientifiques à la Commission envisagée, ainsi que de la zone et des espèces couvertes par la Convention proposée et que la Commission aura à connaître.

11. Après avoir réglé les questions de procédure, y compris les dispositions concernant le comité de rédaction du rapport, la désignation de coordonnateurs des groupes d'étude et la proposition, soumise par le Royaume des Tonga, d'accueillir la prochaine réunion à Vava'u, la réunion a été déclarée close le mercredi à 13 heures.

EXPOSE DE SYNTHESE DU GROUPE D'ETUDE SUR LA BONITE

La capture de bonite représente les deux tiers des prises des quatre grandes espèces de thonidés dans le Pacifique occidental et central. D'après les meilleures estimations disponibles, la prise de bonite dans le Pacifique occidental et central a battu un record en 1998 (1,17 million de tonnes, soit un peu plus que le chiffre de 1991). La majeure partie de cette prise (76 pour cent) et l'augmentation observée en 1998 sont le fait des flottilles de senneurs. Les indicateurs disponibles (pêche à la senne, à la canne) font ressortir des taux de prise variables dans le temps, dans cette zone de pêche, mais sans suggérer de tendance à la baisse. Grâce à des études récentes, on commence à mieux comprendre les effets de l'environnement sur les fluctuations constatées de la disponibilité et la productivité du stock de bonite dans la zone.

D'après des évaluations fondées sur le marquage et remontant au début des années 1990, les niveaux d'exploitation régionaux étaient faibles à modérés, pour des niveaux de prise similaires à ceux des dernières années; compte tenu de l'absence de tendances nettes dans les indicateurs halieutiques, on pourrait penser que le niveau des prises actuelles est assurément durable. Or, étant donnée l'importance de la pêche de bonite, il faut impérativement améliorer la couverture statistique des pêcheries, qui demeure médiocre dans certaines zones (Indonésie, Philippines, par exemple), mettre au point des modèles d'évaluation plus efficaces, se prêtant à une gestion par points de référence, élaborer des indicateurs halieutiques utilisables dans les évaluations de stocks, et poursuivre l'analyse des facteurs qui influent sur la productivité et la reproduction des stocks.

EXPOSE DE SYNTHESE DU GROUPE D'ETUDE SUR LE GERMON DU SUD

Le germon qui vit dans le Pacifique Sud constitue un stock unique. Les meilleures estimations indiquent que la prise de germon en 1998 (41 000 tonnes) a été la plus forte prise annuelle de ces dix dernières années. Le germon du sud a surtout été pêché par la flottille de palangriers (88 pour cent), la flottille de ligneurs apportant une moindre contribution (12 pour cent). Les prises à la palangre ont accusé une hausse vertigineuse dans plusieurs zones nationales de pêche à la palangre, notamment au Samoa, aux Samoa américaines et en Polynésie française. Dans ces trois pays, la prise totale s'est élevée à 9 700 tonnes en 1998, soit près de 25 pour cent de la prise globale dans le Pacifique Sud.

Les prises par unité d'effort des palangriers hauturiers de Taiwan constituent le meilleur indicateur à long terme pour l'activité halieutique. Les taux de capture ont été élevés en 1998 (plus de 4 germons par 100 hameçons) par rapport aux résultats enregistrés au début de la décennie. Les taux de prise à la traîne des flottilles des États-Unis d'Amérique et de Nouvelle-Zélande sont plus fluctuants que ceux des palangriers, ce qui s'explique peut-être par des facteurs influant sur la disponibilité, et non par des variations d'abondance du stock.

Une évaluation du stock fondée sur les données morphométriques par âge (MULTIFAN-CL), menée de 1962 à 1993, laisse à penser que les niveaux actuels de prise de germon du sud peuvent se maintenir, du fait des taux d'exploitation modérés et des récentes augmentations des taux de prise réalisés par les palangriers pêchant dans les eaux nationales et en haute mer. En outre, le phénomène d'oscillation australe El Niño se répercute sur la capturabilité et la reproduction. Une analyse récente effectuée à l'aide d'un modèle de production confirme cette interprétation du bon état du stock.

L'évaluation MULTIFAN-CL doit être mise à jour. Elle pourrait être améliorée, par la même occasion, par une réactualisation des statistiques de pêche des palangriers taiwanais et la restructuration de l'analyse. Il faudrait, à cet effet, mieux prendre en compte l'évolution récente, la probabilité de localiser le modèle à moindre échelle, et l'évaluation des points de référence de précaution, et il faudrait mieux comprendre l'incidence des facteurs économiques sur le comportement des flottilles ou le ciblage du germon.

EXPOSE DE SYNTHESE DU GROUPE D'ETUDE SUR LE THON JAUNE

La prise de thon jaune dans le Pacifique occidental et central est en augmentation depuis les années 80, époque à laquelle la pêche à la senne a commencé à prendre de vastes proportions dans cette région. Bien que cette expansion se soit ralentie ces dernières années, la prise a battu des records. La meilleure estimation de la prise, en 1998, fait état de 407 millions de tonnes, l'un des chiffres les plus élevés jamais enregistrés. Il reflète une augmentation de la prise à la senne et avec d'autres engins, et une diminution des captures à la palangre et à la canne par rapport aux résultats de 1997.

Ce niveau de prise paraît être durable et n'a pas d'effets négatifs sur le stock. Cette conclusion repose sur la série chronologique des prises par unité d'effort de pêche à la senne, qui accuse des variations mais sans tendance particulière, et sur la série chronologique de prises par unité d'effort de pêche à la palangre, qui est plate ou accuse une tendance à la baisse, selon la zone de pêche et le type d'analyse. D'autres indicateurs (le modèle MULTIFAN-CL et les données de marquage) font apparaître des niveaux d'exploitation faibles à élevés, selon la zone statistique du thon jaune, mais dans l'ensemble, et au niveau du stock, le niveau d'exploitation est faible à modéré.

Pour résumer, le stock de thon jaune dans le Pacifique occidental et central semble être dans un état satisfaisant et capable de supporter le niveau de prise actuel sans courir de risque.

EXPOSE DE SYNTHESE DU GROUPE D'ETUDE SUR LE THON OBESE

Bien que la prise de thon obèse dans l'ensemble de l'océan Paifique soit relativement faible (8 pour cent de la capture totale de thonidés dans le Pacifique), sa valeur économique est importante (un milliard de dollars par an environ). En 1998, la prise de thon obèse s'est élevée respectivement à 100 millions de tonnes dans le Pacifique occidental et central et à 70 millions de tonnes dans le Pacifique oriental. Elle a progressé régulièrement dans le bassin occidental et central, ce qui traduit des augmentations des prises à la palangre et à la senne. D'autre part, la prise en surface, dans le bassin oriental, a sensiblement augmenté à partir de 1994, alors que les captures à la palangre ont décliné. La prise totale s'est stabilisée à 70-90 millions de tonnes. Dans le bassin oriental, la pêche à la palangre a chuté de 83 à 35 millions de tonnes environ en 1998 et a laissé place à une forte prise à la senne depuis 1993. La capture à la senne est passée de près de 8 millions de tonnes en 1993 à plus de 50 millions de tonnes en 1996 et 1997, dans la partie orientale du Pacifique, pour revenir à 34 millions de tonnes en 1998.

Étant donné que l'évaluation exhaustive du stock de thon obèse se heurte à un manque de données et à l'absence ou la médiocrité des estimations, pour certains paramètres biologiques essentiels, l'état du stock actuel n'est pas connu avec certitude. Pour pallier cet inconvénient, il est prévu d'utiliser l'an prochain le modèle intégré MULTIFAN-CL, qui fait appel à toutes les données disponibles et établit des estimations simultanées de tous les paramètres.

Le groupe d'étude a toutefois noté que les premières estimations d'abondance relative du stock, établies à partir de l'indicateur normalisé des prises par unité d'effort des palangriers, accusent une diminution de l'abondance depuis la fin des années 70 dans le Pacifique occidental et central, et depuis 1990 dans le Pacifique oriental. Bien qu'il reste à affiner les estimations, les premiers résultats suscitent quelque inquiétude quant à la surexploitation et au déclin de la biomasse adulte. Une analyse de cohorte, réalisée par la Commission interaméricaine du thon des tropiques sur le stock présent dans le Pacifique oriental, a également mis en évidence un déclin similaire de la biomasse adulte. C'est pourquoi le groupe d'étude recommande vivement de déployer d'urgence des efforts de recherche pour étayer l'évaluation des stocks, en établissant les estimations suivantes : 1) prise de thon obèse par les pêcheurs de surface, 2) taux de mélange et déplacements du poisson dans l'ensemble du stock, 3) paramètres biologiques (taux de croissance et taux de mortalité naturelle en fonction de la taille).

EXPOSE DE SYNTHESE DU GROUPE D'ETUDE SUR LE MARLIN ET LES PRISES ACCESSOIRES

On dispose de bonnes informations sur la structure du stock de marlins et leurs déplacements. Le groupe d'étude a néanmoins souligné les lacunes que présentent d'autres données, requises pour procéder à des évaluations quantitatives du stock. Ces données manquantes concernent principalement l'âge et la croissance, les taux de mélange et la mortalité naturelle. On dispose de données historiques sur les prises et l'effort pour plusieurs flottilles commerciales, notamment les palangriers japonais. Mais les prises de marlins sont souvent des prises accessoires pour les entreprises de pêche commerciales. Les déclarations de rejets ne sont donc pas entièrement fiables, et il faudrait normaliser les taux de prises si l'on veut les utiliser comme indice de l'abondance du stock. Il faudrait également des données morphométriques. Des données utiles concernant la prise, l'effort et la taille pourraient aussi être recueillies auprès des entreprises de pêche au gros qui ciblent les marlins.

Le groupe d'étude ne possède pas encore d'historique de l'évaluation du stock sur lequel il pourrait s'appuyer. Il n'a pas essayé de rédiger un rapport sur l'état du stock en raison du manque de données signalé plus haut. En attendant, le coordonnateur du groupe d'étude propose de rédiger une déclaration qui sera portée à l'attention de réunions ultérieures du groupe. Cela lui permettra de dresser un bilan concerté de l'état du stock et de le compléter au fur et à mesure qu'il prendra connaissance des résultats de la recherche spécialisée et des évaluations.